



Renforcer la gestion locale et concertée



ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Développer une politique de gestion globale des aquifères

OBJECTIFS DU SDAGE

PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES PAR MILIEU

Dénomination	Type de démarche	Aquifères concernés	Superficie concernée	Gestion quantitative	Lutte contre la pollution et protection de la ressource	Relations eaux souterraines eaux superficielles	Relations eaux souterraines eaux littorales
SAGE BASSE VALLEE DE L'AIN	SAGE	94a, b, c, d, l, 95 - 151a, f	450 km <sup>2</sup>	●	●	●	
SAGE EST-LYONNAIS	SAGE	152a,b,c, d,e,f,g	450 km <sup>2</sup>	●	●		
SAGE BIEVRE-VALLOIRE	SAGE	152k	476 km <sup>2</sup>	●	●	●	
SAGE VOUGE	SAGE	100a, 174b,c	414 km <sup>2</sup>	●	●		
SAGE HAUT DOUBS HAUTE LOUE	SAGE	93a,b,c, 94h,i,j	2325 km <sup>2</sup>	●		●	
CONTRAT DE NAPPE ARLIER	Contrat de nappe	94i,j		●	●		
SAGE GARDONS	SAGE	149a, b,c	2157 km <sup>2</sup>	●		●	
SYNDICAT DE LA NAPPE DE LA VISTRENQUE	Structure locale de gestion	150	500 km <sup>2</sup>		●		
CONTRAT DE BAIE ETANG DE L'OR	Contrat de baie	328e	350 km <sup>2</sup>				●
CONTRAT DE BAIE ETANG DE THAU	Contrat de baie	143a,b,c,d, 557c					●
CONTRAT DE NAPPE ASTIEN DE VALRAS-AGDE	Contrat de nappe	226	450 km <sup>2</sup>	●	●		●
SAGE ETANG SALSES-LEUCATE	SAGE	145a	250 km <sup>2</sup>				●
SAGE BASSE VALLEE DU VAR	SAGE	330, 547b,e	346 km <sup>2</sup>	●			●
SAGE GAPEAU	SAGE	333, 612a, 192	560 km <sup>2</sup>	●	●		●

DIAGNOSTIC

Le renforcement de la gestion concertée et solidaire de la ressource en eau, préconisé par le SDAGE, concerne tout particulièrement les eaux souterraines. Partie intégrante de la ressource en eau globale, les eaux souterraines ne peuvent, en effet, être dissociées des eaux superficielles et contribuent, dans bien des cas, à améliorer la ressource (mise en évidence de ressources nouvelles, notamment dans le karst) et à mieux la gérer (possibilité de gestion active dans certains cas). Certains aquifères ont un intérêt régional tel qu'ils bénéficient d'une démarche spécifique, c'est le cas par exemple de la nappe de l'Est-Lyonnais (SAGE), de celles de la Vistrenque (syndicat) ou de l'Astien (contrat de nappe). La plupart des autres sont pris en compte dans le cadre de SAGE plus classiques. Certains font l'objet d'une attention particulière en raison de leurs interférences quantitatives (SAGE Haut Doubs-Haute Loue, par exemple) et qualitatives (SAGE ou contrats de baie des étangs littoraux) avec les eaux superficielles et littorales.